



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec)
J0K 1C0
☎ (450) 755-4782
☎ (450) 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

- ✓ QUE le règlement 757-2018, modifiant le règlement relatif aux permis et certificats 393-1991, concernant les tarifs d'honoraires des permis et certificats d'autorisation, adopté lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le lundi 5 février 2018, entre en vigueur le 6 février 2018, date du jour de sa publication (*L.R.Q., chapitre C-27.1, art. 450*).

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 6^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2018.


Patricia Labby
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 6^e jour du mois de février 2018, entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^e jour du mois de février 2018.


Patricia Labby
Directrice générale et secrétaire-trésorière